



DECLARATION LIMINAIRE CHSCT D du Pas de Calais en date du 5 mai 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui dans le cadre d'un CHSCT exceptionnel sur le COVID 19.

Les organisations syndicales rappellent qu'il est primordial de les associer à cette crise sanitaire sans précédant et attendent de cette réunion :

- de prendre connaissance des dispositions prises afin d'organiser le travail et protéger les agents
- Les chiffres et pourcentages des agents travaillant en présentiel et en télé travail
- Le nombre de cas suspects ou avérés de covid 19
- Les directives de reprise partielle d'activité.

Le déconfinement annoncé par le gouvernement pour le 11 mai 2020 n'est que flou artistique, puisqu'il s'articule autour de trois zones : verte, orange et rouge.

Notre région se situe actuellement en zone rouge, mais il nous faudra attendre le 7 mai pour se référer à la carte des zones verte et rouge pour une reprise d'activité le 11 mai.

Cette précipitation démontre que les décisions gouvernementales prises, le sont plus dans l'intérêt économique du pays que dans l'intérêt de prévenir un redémarrage incontrôlable de l'épidémie.

L'anxiété des agents est réelle et bien présente. En voici quelques exemples :

- d'abord, la peur de contracter le virus par le public, la promiscuité des locaux ...
- les conditions de reprises, aucune règle précise n'ayant été donnée à ce titre
- l'angoisse des parents qui ne peuvent faire garder leurs enfants ou les mettre à l'école
- les critères pour les personnes considérés vulnérables
- reprendre les transports en commun pour aller travailler....et donc quid des horaires décalés ?
-etc

Une période transitoire est nécessaire, dans la mesure où il a été constaté des fortes disparités entre les différents établissements, chacun faisant à sa sauce son plan de continuation d'activité, sans dialogue social et sans y associer la médecine de prévention.

Aucune consigne nationale n'a d'ailleurs été donnée concernant le service allégé, invitant les chefs d'établissements et de juridictions à prendre leurs responsabilités...sauf que tout le monde le sait : des chefs, il y en a des biens....et des moins biens....ou des mauvais et des moins mauvais, question de point de vue.

La Justice déjà fortement impactée par des réformes hasardeuses et des moyens matériels et financiers précaires risque de se retrouver dans une situation de redressement difficile et les fonctionnaires ont bien conscience de la surcharge de travail qui les attend. La Ministre de la Justice est complètement taisante sur cette situation catastrophique.

En revanche, là où il a fallu peu de temps pour traiter la question, est le retrait de RTT et de congés, qui semble être primordial pour le gouvernement...et là, des décisions bien précises sont prises.

L'ordonnance du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés, est une véritable attaque contre les fonctionnaires, qui n'ont pas choisi d'être en ASA ou en télétravail.

Cette décision hâtive, dénoncée par les syndicats, n'est qu'une pression supplémentaire sur les fonctionnaires, qui affrontent tant bien que mal mais avec conscience professionnelle, l'état d'urgence sanitaire du pays.

Il serait de mauvais goût d'y ajouter des risques psycho sociaux !